

DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET MORALE

Je peux refuser un rapport sexuel avec mon ou ma partenaire.

C'EST MON DROIT

DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET MORALE

Je suis victime de harcèlement je peux porter plainte contre l'auteur.e des actes incriminés. Si cette personne est inconnue, je peux porter plainte contre X.

C'EST MON DROIT

DROIT DE CHOISIR DE SE MARIER OU NON

Personne ne peut m'imposer de me marier contre mon gré.

C'EST MON DROIT

(ART. 16(2) DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME)

DROIT DE CHOISIR DE SE MARIER OU NON

J'ai le droit de choisir mon, ma ou mes partenaires indépendamment de leur sexe, de leur genre ou de leur race.

C'EST MON DROIT

DROIT DE CHOISIR DE SE MARIER OU NON

Je peux me marier avec une personne du même sexe que moi.

C'EST MON DROIT

(LOI DU 17 MAI 2013)

DROIT DE CHOISIR DE SE MARIER OU NON

Je peux choisir de ne pas avoir d'enfant.

C'EST MON DROIT

DROIT D'AVOIR OU NON DES ENFANTS

Je suis mineure. La contraception d'urgence pour moi est gratuite et anonyme en pharmacie et en centre de planification familiale.

C'EST MON DROIT

(LOI DU 13 DÉCEMBRE 2000)

DROIT D'AVOIR OU NON DES ENFANTS

Avec une prescription médicale, beaucoup de méthodes de contraception sont remboursées.

C'EST MON DROIT

DROIT D'AVOIR OU NON DES ENFANTS

Je suis mineure. La contraception est gratuite et anonyme pour moi en centre de planification familiale ou en ville.

C'EST MON DROIT

DROIT D'AVOIR OU NON DES ENFANTS

Je n'ai pas besoin de l'accord d'un parent ou d'un.e représentant.e légal.e. pour avoir accès à la contraception.

C'EST MON DROIT

DROIT D'AVOIR OU NON DES ENFANTS

C'est à moi de choisir la contraception qui me convient le mieux, pas au médecin.

C'EST MON DROIT

(LOI SANTÉ DU 26 JANVIER 2016 ET LES ART. R5134-4 À R5134-4-3 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE)

DROIT D'AVOIR OU NON DES ENFANTS

Je peux avoir recours à l'IVG jusqu'à 12 semaines de grossesse, avec une prise en charge à 100 %.

C'EST MON DROIT

(ART. L2212-1 À L2212-11 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE)